

## L'Évaluation de la petite enfance (ÉPE)

L'évaluation de la petite enfance consiste en deux épreuves servant à dépister les élèves à risque. À l'automne précédant l'entrée à la maternelle, une première épreuve, appelée appréciation directe (ÉPE-AD), est administrée individuellement à chaque enfant par des évaluateurs qualifiés. Il s'agit d'une série de tâches précises visant à évaluer l'état du développement et de la préparation scolaire. Des suivis sont faits par les conseillères en transition scolaire (CTS) de chaque district auprès des familles et des enfants identifiés comme étant potentiellement à risque de connaître des difficultés lors de leur entrée à l'école. Au besoin, des plans de transition ou des plans d'intervention sont préparés dans le but d'assurer une transition réussie de ces enfants de la maison vers l'école. Les résultats permettent de produire un rapport qui est transmis à tous les parents.

Une deuxième épreuve de l'évaluation de la petite enfance, l'appréciation de l'enseignant (ÉPE-AE), est effectuée pendant les premiers mois de la maternelle dans le but de produire, dès janvier, un profil global du développement de chaque enfant. Il s'agit d'un outil permettant de dépister les élèves à risque.

L'évaluation de la petite enfance – appréciation de l'enseignant (ÉPE-AE) n'est pas une évaluation directe comme l'ÉPE-AD. Ici, l'enseignant doit remplir un questionnaire dans lequel on lui demande de juger des habiletés de l'élève selon cinq domaines de développement sur une période s'échelonnant de septembre à décembre. Par la suite, un rapport est produit pour chaque élève et l'information est transmise aux parents.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site suivant :

<http://earlyyoursevaluation.com/>